

Conseils de sécurité-incendie pour les étudiants

Soyez responsable. Soyez en sécurité.



Vous venez d'acquérir votre autonomie? Vous demeurez en résidence ou en appartement ou vous habitez dans une maison avec d'autres locataires?

Si oui, ne devenez pas une statistique!

Chaque année au Nouveau-Brunswick, des accidents ou la négligence sont à l'origine de 83 % des incendies de maison, de millions de dollars en dommages matériels, de brûlures et de décès.

Les conseils de sécurité suivants pourraient vous sauver la vie!

Détecteurs de fumée

Les détecteurs de fumée sauvent des vies! Ils se déclenchent en cas de fumée. Évitez de débrancher ou de recouvrir le détecteur de fumée en enlevant la pile ou le fusible ou en coupant le disjoncteur. Vous pourriez être tenu responsable si une personne se blessait à la suite de vos actions.



- Vérifiez votre détecteur de fumée une fois par mois.
- Remplacez la pile de votre détecteur de fumée lorsque vous réglez l'heure au printemps et à l'automne.
- Une fois par année, ouvrez le couvercle et passez doucement l'aspirateur dans le capteur.
- Ne recouvrez ou ne débranchez jamais votre détecteur de fumée lorsque vous recevez des gens. S'il y a trop de fumée, ouvrez les portes et les fenêtres pour aérer la pièce.

Élimination des cigarettes

Après une fête, vérifiez sous les coussins du canapé et à l'intérieur des chaises pour vous assurer qu'il n'y a pas de mégots brûlants.



- Éteignez les mégots de cigarettes dans des cendriers profonds, en les aspergeant d'eau ou en les déposant dans un récipient métallique avec un couvercle hermétique.

Utilisation prudente des chandelles

Les chandelles posent un danger car elles sont principalement une flamme nue. Soyez prudent en les faisant brûler.



- Placez les chandelles à une distance d'au moins un mètre des combustibles.
- Posez les chandelles dans des chandeliers stables sur une surface plate pour éviter qu'elles renversent.
- Ne laissez jamais une chandelle sans surveillance.
- Gardez la mèche à une hauteur d'un demi-pouce (13 mm).
- Assurez-vous que toutes les chandelles sont bien éteintes avant de quitter une pièce.

Incendies liés aux activités de cuisson

La plupart des incendies de maison prennent naissance dans la cuisine.

- Ne laissez jamais une cuisinière allumée sans surveillance.
- Tenez les matériaux combustibles (poignées, essuie-tout, gants de cuisinier) loin de la cuisinière.

- Si vous devez utiliser de l'huile pour la cuisson sur une plaque de la cuisinière, assurez-vous de garder un couvercle hermétique à la portée de la main.
- Ne tentez jamais de déplacer une casserole en flammes. Recouvrez-la d'un couvercle et fermez la plaque de cuisson.
- Faites cuire les frites ou autres aliments dans un four conventionnel, un four à micro-ondes ou une friteuse à réglage par thermostat. N'utilisez jamais une casserole de graisse sur une plaque de la cuisinière.

Sécurité en cas de feux d'installations électriques



Utilisez toujours une plaque multiprises avec fusible incorporé pour les chaînes stéréophoniques et les ordinateurs afin de fournir la protection nécessaire contre les surtensions transitoires.

- Évitez d'utiliser des rallonges à long terme.
- Gardez les rallonges bien en vue. Évitez une surchauffe. Ne les placez pas sous les tapis ou derrière des objets.
- Si vous avez un problème qui persiste avec les fusibles ou les disjoncteurs, avisez le propriétaire ou le concierge de l'immeuble.
- Évitez de modifier le disjoncteur ou de remplacer un fusible par un autre à plus forte intensité.
- Lors de l'usage, les appareils de chauffage portatifs doivent être placés à une distance d'au moins trois pieds ou un mètre de tout combustible.

- Au moment de quitter une pièce ou votre appartement, débranchez l'appareil de chauffage portatif.

Sorties de secours

Les sorties de secours doivent toujours être dégagées. N'entreposez pas de bicyclettes, d'équipement sportif ni de déchets dans les couloirs ou les escaliers.

- Les portes coupe-feu sont conçues pour empêcher la fumée et les flammes de se propager d'une pièce à une autre. Leur fonctionnement est compromis lorsqu'elles sont entravées ou attachées.
- La loi interdit d'altérer les issues de secours, les extincteurs d'incendie, les installations d'arrosage automatique, les installations de détection automatique d'incendie ou de fumée et les installations d'avertisseurs manuels ou automatiques d'incendie.



N'oubliez pas !
Prévoyez et mettez à l'essai deux voies de sortie de votre domicile.
Un plan d'évacuation peut vous sauver la vie !